

AR PREFECTURE

016-211602362-20180413-D\_2018\_5\_6-DE  
Reçu le 09/05/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**  
8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

**délibération :**  
**D\_2018\_5\_6**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 13 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Avril 2018

Présents : 19

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Désignation d'un  
responsable de la régie de  
transport**

**Pouvoirs :**

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur NOËL Frédéric,  
Madame SOULET Sandrine

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire expose que suivant l'article 18 du décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, il convient de désigner le responsable de la Régie des transports de la commune.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire précise que ce responsable est obligatoirement un agent de la fonction publique et que cette fonction ne pouvant pas être confiée à un élu et est obligatoire pour délivrer les renouvellements de licence de transport.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE** Madame Audrey FLIPPE en tant que responsable de la Régie de transport.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/04/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - **9 MAI 2018**

